

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2022

Délibération n°2022 – 28 : Dispositif d'action sociale en faveur des personnels de l'École – contribution de l'établissement aux gratifications de Noël

Vu l'avis favorable du comité technique du 17 novembre 2022 ;

Le conseil d'administration, dans sa séance du 13 décembre 2022, arrête la contribution de l'établissement aux gratifications de Noël 2022 pour les enfants du personnel de moins de douze ans à 1847 €, qui se répartit de la façon suivante :

- 1230 € de chèques-cadeaux (30 € par enfant pour 41 enfants) ;
- 527 € de places de spectacle (17 € par place pour 31 enfants) ;
- 90 € de « bons goûters » (4,5 € par bon pour 20 enfants).

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes


Christophe STRASSEL

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris